

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. PRÉMISSSE

BASICS SRL, située à Poviglio (RE), via Costituzione, 26, distribue matériel photovoltaïque aux conditions générales de vente suivantes.

Telles conditions générales s'appliquent à toute modification demandée par le proposant qui est aussi acheteur, successivement à la signature de la proposition au verso. Les présentes conditions générales annulent toute clause différente et/ou contraire, imprimée ou manuscrite, présente dans les commandes, demandes, correspondances et, en tout état de cause, dans tout autre écrit du proposant-acheteur. La signature des présentes conditions générales implique l'adhésion du proposant-acheteur à ces conditions, sans aucune réserve. Les présentes conditions générales sont rédigées en italien, qui est la langue officielle ; le document en Italien peut être lu dans la section Download sur le site www.sunballast.it; la présente traduction française est produite à des fins de consultation seulement et le proposant-acheteur déclare l'avoir lue intégralement et bien comprise.

2. PROPOSITION

La proposition (confirmation de commande) contractuel du proposant-acheteur, soussignée au verso, est valide et efficace au sens de l'art. 1326

Code civil italien et le proposant-acheteur ne demande pas d'acceptation expresse avant l'exécution, au sens de l'art. 1327 Code civil italien.

3. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION -- CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat de vente est réputé avoir été exécuté, conformément à l'article 1327 du Code civil italien, sans acceptation expresse avant l'exécution, au moment et au lieu où BASIC SRL recevra la proposition de contrat signée, c'est-à-dire à son siège social. Toute modification de la proposition susmentionnée ne sera examinée que si elle est communiquée par le proposant-acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 8 jours à compter de la date figurant au verso.

La révocation éventuelle de cette proposition doit être communiquée par le proposant-acheteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 8 jours à compter de la date figurant au verso ; dans ce cas, BASIC SRL traitera le montant versé par le proposant-acheteur comme un acompte, à titre de pénalité, conformément à l'article 1382 du Code civil italien. Dans tous les cas, BASIC SRL peut à tout moment modifier ou annuler certains articles et/ou marques pour des raisons de production et/ou de fourniture et/ou des raisons techniques non imputables à BASIC SRL, en le notifiant au proposant-acheteur.

4. LIVRAISON

Le délai de livraison (Expédition) éventuellement indiqué dans la "confirmation de commande" est indicatif et non contraignant. BASIC SRL est autorisée dès à présent à fournir au client le produit en tout ou en partie même avant le délai de livraison convenu. "BASIC SRL" assurera la livraison du produit dans le délai indiqué au verso, c'est-à-dire le départ des marchandises de l'entrepôt de BASIC SRL par retrait des marchandises par le transporteur. Tout retard de livraison ne peut être invoqué par le proposant-acheteur comme cause de résiliation du contrat ou comme source d'indemnité ou de dédommagement, même puisque le délai indiqué au verso n'est qu'indicatif. BASIC SRL ne sera pas tenue de respecter le délai susmentionné en cas de force majeure. Dans tous les cas, conformément à l'art. 1510, alinéa II, du Code Civil italien, BASIC SRL sera libérée de l'obligation de livrer les marchandises en la remettant au transporteur. Les marchandises voyagent aux risques et périls du proposant-acheteur, sauf dispositions contraires convenues entre les parties. En tout état de cause, le proposant-acheteur renonce à la possibilité d'exiger de BASIC SRL le paiement de montants à titre de pénalités ou de dédommagement en cas de retard de livraison par rapport à la date d'expédition indiquée au verso. Les retours par le proposant-acheteur de marchandises conformes à la commande ou le



remplacement de produits conformes à la commande ne seront acceptés par BASIC SRL qu'après autorisation écrite. Les marchandises voyagent aux frais et aux risques du proposant acheteur, sauf indication contraire dans la confirmation de commande et acceptation par le client. Le délai de livraison commence à courir à la date du dernier des événements suivants :

- à partir de l'accord entre les parties sur toutes les conditions de la fourniture ;
- de la perception par BASIC SRL de l'acompte à l'Ordre si prévu ;
- de la réception par BASIC SRL des données techniques du Client ou des tiers désignés par lui ou de l'approbation des dessins et des schémas exécutifs de BASIC SRL par le Client, le cas échéant.

Le délai de livraison indiqué est automatiquement prolongé en cas de force majeure pour une période équivalente à la durée de l'événement lui-même. BASIC SRL ne sera donc pas responsable, en aucun cas et pour aucune raison, de tout dommage direct ou indirect causé par des livraisons de matériel après le délai indiqué ; le Client accepte de recevoir le matériel commandé même après ce délai. Le délai de livraison est également prolongé si le client ne remplit pas ses obligations contractuelles dans les délais impartis :

- si les paiements ne sont pas effectués à temps ;
- si le client ne fournit pas, avant ou pendant la préparation de la commande, les données nécessaires au moment prévu ;
- si le client demande des modifications pendant l'exécution de l'ordre ;
-

5. PAYEMENT DU PRIX

Le prix des produits achetés doit être payé à BASIC SRL, dont le siège social se trouve à Poviglio (RE), via della Costituzione, 26, selon les conditions de paiement établies au verso. Si la solvabilité du proposant-acheteur diminue (par exemple : en raison de l'apparition de décrets d'injonction, de protestations, de procédures d'exécution, de procédures de faillite, etc.), BASIC SRL aura le droit de résilier le contrat. Lorsque le proposant-acheteur retarde les paiements dus et/ou lorsque la solvabilité du proposant-acheteur diminue, BASIC SRL peut se retirer du contrat et/ou révoquer les délais de paiement accordés, les remises et les facilitations appliquées.

6. NON-PAIEMENT DU PROMOTEUR-ACHETEUR

En cas de non-paiement du prix dans les conditions indiquées au verso, même d'un seul versement, le contrat sera résilié de plein droit, conformément à l'art. 1456 du Code civil italien, ou BASIC SRL pourra en suspendre l'exécution, conformément à l'art. 1461 du Code Civil italien.

7. VICIES DE LA MARCHANDISE

Le proposant-acheteur devra en informer BASIC SRL, par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de ladite marchandise, en précisant le code et les défauts et/ou manques afin de permettre leur vérification. Si BASIC SRL reconnaît l'existence de marchandises défectueuses, le proposant-acheteur sera autorisé par écrit à retourner les marchandises défectueuses par l'intermédiaire d'un transporteur indiqué par BASIC SRL, ce retour doit avoir lieu dans les 10 jours à compter de l'autorisation susmentionnée ; par la suite, le proposant-acheteur recevra une note de crédit. Si BASIC SRL reconnaît l'existence de marchandises manquantes, le proposeur-acheteur recevra une note de crédit. Aucun retour ne peut être effectué et aucune pénurie ne peut être constatée sans la procédure mentionnée ci-dessus et, par conséquent, les marchandises achetées seront considérées comme reçues par le proposant-acheteur sans défaut et dans la quantité résultant des documents de transport. Toute demande de dommages-intérêts sur le transport effectuée par un service de messagerie, ne sera acceptée que si le document de transport a été apposé une clause de "réserve de contrôle" et la demande sera reçue par BASIC SRL par écrit dans les 48 heures suivant la livraison.

8. LOI APPLICABLE ET JURISDICTION COMPÉTENTE



Ce contrat est régi exclusivement par le droit italien. Pour tout litige, aucun exclu, concernant tant l'interprétation que l'exécution du contrat, le Tribunal de Reggio Emilia est seul compétent.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Le proposant-acheteur consent au traitement de données personnelles, sensibles et non sensibles, exclusivement en rapport avec des obligations contractuelles et légales ; ces données ne seront communiquées et diffusées que pour l'exécution de ces obligations.

10. RESPONSABILITÉ

Le concepteur qui construit le système photovoltaïque est responsable de l'étude de la charge du vent. Par conséquent, nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage et/ou problème concernant des systèmes qui n'ont pas été correctement étudiés par un concepteur expérimenté. Les données techniques figurant dans notre catalogue sont indicatives et comme il peut y avoir de nombreuses variables, elles doivent être réfutées au stade de la conception pour chaque système individuel. Nos données sont communiquées dans le seul but de donner une orientation au concepteur.

11. PLAINTES/CONTESTATIONS

Aucune réclamation ou objection d'aucune sorte ne sera acceptée après 8 (huit) jours à compter de la réception des marchandises, l'acheteur étant expressément chargé de vérifier la conformité et l'intégrité des pièces livrées à la réception des marchandises. À cet effet, la date du bon de livraison fait foi.

(Date et lieu)
promoteur-acheteur)

(cachet et signature du

